



Reevaluation de loyer

Par **Ari 44**, le **19/01/2024 à 12:49**

Bonjour, nous avons signé un bail avec notre locataire en février 2020. depuis, Le loyer n a jamais été réévalué... comment rattraper les hausses d inflation ? Et donc réévaluer le loyer ? Est ce possible ? Merci de votre retour, cordialement

Par **janus2fr**, le **19/01/2024 à 13:28**

Bonjour,

Quel type de bail ?

Le bail comporte t-il une clause d'indexation ?

Par **yapasdequoi**, le **19/01/2024 à 19:41**

Bonjour,

C'est une location pour un logement ? un parking ? un véhicule ? un champ ? un local commercial ? un entrepôt ?

Si c'est un bail d'habitation soumis à la loi N°89-462 avec une clause de révision...Lire ceci :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1311>